Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
005-210500468-20250722-2025120-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/07/2025

Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN

Séance du 22 Juillet 2025

Délibération n° **2025-120 R**
Objet : **Mise à disposition de personnel de la Commune d'EMBRUN à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon**

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Deux Juillet à 17h30,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Quinze Juillet deux mille vingt-cinq à la Salle des Fêtes,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 18
Nombre de votants : 27

Présents :
Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Zoïa DEPEILLE, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Madame Audrey CEARD, Madame Wiebke SILVE Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alexandre DIDIER, Madame Barbara GASQUET, Monsieur Robert PELLISSIER, Monsieur Olivier LEFRANCOIS.

Représentés :
Monsieur Christian COULOUMY donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Monsieur Christian GUENEAU donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Annick BOUISSIERE donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Madame Valérie BARTHELON Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Madame Audrey CEARD
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Monsieur Patrice RENOUF donne pouvoir à Madame Wiebke SILVE
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Alexandre DIDIER
Monsieur Jean Louis RIFFAUD donne pouvoir à Monsieur Robert PELLISSIER

Absente excusée :
Madame Véronique CONSTANS

Absent non excusé :
Monsieur Pierre BRUYAT

Madame le Maire propose de mettre à disposition à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon un agent de la Commune d'EMBRUN pour occuper un poste d'agent d'accueil dans la structure France Services gérée par la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

Elle précise que le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon délibérera aussi en ce sens le 22 juillet 2025.

Madame le Maire propose d'adopter une convention, jointe en annexe au présent rapport, qui contient les précisions sur la nature des fonctions devant être exercée par l'agent concerné, ses conditions de travail, de déroulement de carrière et de réintégration, la durée de la mise à disposition.

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon remboursera à la Commune d'EMBRUN le montant de la rémunération et des charges sociales de l'agent concerné.

L'assemblée est invitée à se prononcer,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.512-6 à L.512-9 et L.512-12 à L.512-15,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 pris en application des articles 61 à 63 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et fixant les règles de mise à disposition du personnel,

Vu l'accord de l'agent concerné,

- **Autorise** le Premier Adjoint à signer une convention de mise à disposition entre la Communauté de Communes de Serre-Ponçon et la Commune d'EMBRUN pour un agent, à compter du 1er septembre 2025, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 août 2026 :

- un agent social de la commune d'EMBRUN, pour 30 heures hebdomadaires ;

- **Précise** qu'un titre de recettes sera établi par semestre pour recouvrer les salaires et charges de l'agent mis à disposition dans le cadre de cette convention.

Fait à Embrun
Le 23 Juillet 2025
Mme Le Maire
Chantal EYMEOUD

MAIRIE D'EMBRUN 05200 * SECRETARIAT GENERAL *